

Acquisition du site WEIL TIL - ZI Tilleroyes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé d'engager les négociations pour acquérir le site WEIL TIL situé rue Thomas Edison, afin d'y réaliser une opération d'aménagement et d'accueil d'activités industrielles.

Depuis, la Ville a obtenu des sociétés de crédit-bail SOGEBAIL/SOFEBAIL CREDIT MUTUEL, propriétaires du site, un accord pour la cession, au prix de 7,5 MF, de l'ensemble immobilier, cadastré section MX n° 389, 390 et 118, d'une contenance de 4 ha 55 a 06 ca, classé en zone UYd du POS Nord, et comprenant un bâtiment de stockage de 19 000 m². Cet accord a reçu le visa des services fiscaux.

Dans le contexte du plan de redressement de l'entreprise Weil, une partie de cette acquisition sera mise à disposition de la Société Nouvelle de Défroissage Repassage par un contrat de location-vente. Cette société intervient déjà sur le site comme prestataire de Weil. Spécialisée dans la logistique, la préparation des matières, le conditionnement des vêtements, elle s'engage à créer environ 60 emplois en 1999 et à porter l'effectif sur le site à 100 personnes en 2000-2001. Une partie du personnel licencié de la Société Weil sera repris par SNDR.

Cette location-vente concernera une surface de 3,14 ha environ comportant les bâtiments actuels. Une superficie d'environ 1,36 ha, d'une valeur estimée à 1 500 000 F, restera donc disponible pour répondre à d'autres demandes d'installation.

Cette opération nécessite d'engager des travaux et les études associées en vue de la mise en conformité des bâtiments sur la base d'une estimation d'environ 3 MF. La SNDR investira pour sa part environ 9 millions de francs en équipements.

Les dépenses d'acquisition et de travaux seront à la charge de la Ville, qui sollicitera l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et du District pour diminuer le coût de l'opération et par conséquent le montant du loyer.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette opération :

- en décidant l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section MX n° 389, 390 et 118 au prix de sept millions cinq cents mille francs (7 500 000 F) à imputer pour 6 000 000 F au chapitre 90.90.2132.99011.30100 et 1 500 000 F au chapitre 90.90.2111.99012.30100

- en s'engageant à financer cette dépense par emprunt, subventions et autofinancement à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant

- en autorisant M. le Maire :

. à lancer la consultation pour les études et les travaux

. à faire procéder au découpage de l'ensemble immobilier en deux lots : l'un comportant les bâtiments actuels d'une superficie d'environ 3 ha 14 a et l'autre disponible d'une superficie d'environ 1 ha 36 a

. à solliciter les aides de l'Etat et des différentes collectivités

. à ouvrir, à réception des arrêtés de subvention en recettes et dépenses aux imputations suivantes :

Recettes : 90.90/1311.99011.30100
 /1312.99011.30100
 /1313.99011.30100
 /1315.99011.30100

Dépenses : 90.90/2132.99011.30100.

. à signer les actes à intervenir et à contracter l'emprunt dont le volume sera calculé en fonction du montant des travaux à réaliser et des aides financières obtenues

. à préparer le contrat de location-vente avec SNDR.

«M. LE MAIRE : C'est Gérard BOICHON qui a bien travaillé en relation directe avec les services de la Ville, avec la Préfecture et même les représentants de chez WEIL.

M. BOICHON : Nous avons négocié avec les sociétés de crédit bail de la Société Générale et du Crédit Mutuel l'acquisition de ce bâtiment et de 4 hectares de terrain pour la somme de 7,5 MF. Je précise que la première expertise qui était fournie par les vendeurs se situait à 12,5 MF. Nous avons donc négocié à 7,5 MF. Nous allons ensuite dans la foulée passer un contrat de location-vente avec la société SNDR qui occupe actuellement les lieux. A propos de création d'emploi concernant l'après WEIL, je vais me permettre de vous lire un extrait de la lettre que j'ai reçue de la part du gérant de la société SNDR : «je vous confirme que la maîtrise de ce nouveau site de TIL, les investissements que je vais y faire, la demande croissante de mon entreprise et son objet vont me permettre de créer 60 emplois nets en 1999 et 25 emplois nets en 2000-2001». Compte tenu des 15 emplois qui vont être transférés dès cette année de Casamène aux Tilleroyes, c'est donc au total 100 personnes qui, dans les trois ans, travailleront sur le nouveau site de TIL, toutes en CDI.

M. LE MAIRE : Merci, c'est une bonne conclusion partielle d'un dossier très difficile.

M. BOICHON : Monsieur le Maire, puisque nous sommes dans le cadre de création d'emplois, je voulais vous laisser le soin d'annoncer une autre bonne nouvelle.

M. LE MAIRE : Nous avons effectivement reçu le 29 avril, un courrier de M. ROCHAS, Président du Directoire d'IER qui nous confirme son intention de renforcer son implantation en se portant acquéreur d'une partie des locaux au 25, chemin des Planches à Besançon : «Ces surfaces supplémentaires vont nous permettre de transférer à Besançon notre activité de réparation d'imprimantes actuellement domiciliée à Suresnes et de redéployer nos activités actuelles afin d'assurer la croissance de notre entreprise. Au nom de toute l'équipe, je vous remercie, ainsi que les services». Cela signifie qu'en terme d'effectifs, ils sont pour l'instant 160, il y aura pour la société qui viendra qui s'appelle SAVE, en 1999 entre 35 et 40 créations d'emplois, plus une croissance du site actuel à hauteur de 15. En l'an 2000 le nombre d'emplois créés sera à peu près le même, ainsi qu'en 2001 et en 2002, ce qui fait que globalement dans cette perspective, l'extension dont on parle va permettre de passer de 160 à 250 personnes.

C'est donc une bonne nouvelle pour l'emploi à Besançon, là aussi grâce à l'activité menée par le Service Economique et par son Adjoint que je remercie une fois de plus parce qu'il est là malgré quelques côtes fêlées et qu'il s'occupe très activement de l'économie et du tourisme.

M. BOICHON : Puisqu'on est au niveau des bonnes nouvelles, vous vous rappelez qu'à la fin de l'année dernière, nous sommes allés voir les Ministères. On nous a même accusés de faire un peu de lobbying politique à cette époque-là. Nous avons présenté un dossier de demande d'aide pour terminer le parc La Fayette. Et nous avons reçu une lettre du Premier Ministre le 22 avril dernier qui dit ceci : «concernant la programmation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, j'ai le plaisir de vous informer que nous subventionnons à hauteur de 2,5 MF les opérations d'aménagement du parc La Fayette de votre ville».

M. DUVERGET : A propos des informations que vous venez de nous apporter, nous en prenons naturellement acte. Il s'agit bien d'une bouffée d'oxygène dans un univers industriel devenu difficilement respirable ces dernières années et on ne peut que s'en réjouir. Je crois que ce sont des entreprises, du moins pour la deuxième que vous venez de citer, de haute performance.

Toutefois, il y a une entreprise qui actuellement nous crée souci, c'est Stanley Mabo dont l'avenir est incertain sur le site de Besançon. Quels sont les éléments que la Ville peut mettre en place pour tenter de convaincre les responsables d'une entreprise, qui sont loin sur le plan géographique, de rester à Besançon et d'y trouver avantage ?

M. LE MAIRE : Là est la question c'est vrai mais c'est très difficile de jouer constamment les pompiers de service vis-à-vis des entreprises. Chaque fois il y a un dossier, on l'étudie, on associe les Députés que je remercie aussi parce que pour Stanley Mabo c'est déjà fait au plus haut niveau, mais que faire de plus ? Une restructuration des aménagements ne va pas nous apporter davantage de choses. Quant aux primes européennes, etc. il ne faut plus y compter ou très peu.

M. FOUSSERET : Stanley Mabo, c'est 68 MF de bénéfices cette année.

M. LE MAIRE : On n'a malheureusement pas beaucoup de solutions à proposer pour l'instant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.